



EN BREF :

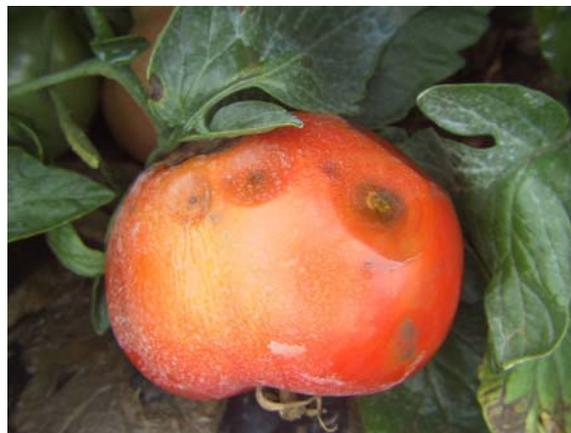
- Maladies : les traitements contre les maladies bactériennes et fongiques peuvent cesser dans les champs où la récolte sera terminée d'ici deux semaines.
- Poivron : l'activité de la pyrale du maïs s'étale. Un traitement additionnel est recommandé dans plusieurs régions.
- Insectes : les nuits plus fraîches ont ralenti l'activité des insectes.

LES TRAITEMENTS FONGICIDES EN FIN DE SAISON

Dans la **tomate**, vous pouvez cesser les traitements antiparasitaires contre les maladies bactériennes et fongiques dans les champs qui seront en fin de récolte d'ici deux semaines, sauf si la tomate est récoltée mûre. Dans les champs où la tomate se récolte mûre, il est préférable de continuer les protections fongicides contre la pourriture du fruit causée par l'antracnose. Pour obtenir la liste des fongicides appropriés, consultez le bulletin d'information **No 02** du 25 mai 2007 (version modifiée le 17 juillet 2007) (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02so07.pdf>).

Poursuivez les applications de fongicides dans les champs où la récolte s'étend au-delà du 5 septembre. Les maladies les plus à craindre sont la moisissure grise, la brûlure alternarienne et la moucheture bactérienne. Espacez les traitements aux 14 jours lorsque les conditions sont sèches et aux 7 à 10 jours en présence de pluie ou de rosée abondante.

Dans le **poivron**, la tache bactérienne est ralentie par les nuits fraîches et elle n'est plus à craindre lorsque les températures nocturnes descendent en moyenne sous les 15 °C. Par conséquent, vous pouvez cesser les traitements à base de cuivre. Continuez de protéger les champs affectés par la moisissure grise. L'avertissement **No 15** du 15 août 2007 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a15so07.pdf>) donne davantage d'information sur les mesures de protection à utiliser contre cette maladie.



Antracnose sur un fruit de tomate

POIVRON : PYRALE DU MAÏS

Traitements pour les régions de la Montérégie, de Laval, de Lanaudière, des Basses-Laurentides, de l'Outaouais et de l'Estrie

Les captures de papillons de la pyrale du maïs sont très variables dans les sites de poivron. Selon les relevés obtenus sur une douzaine de sites, voici ceux pour lesquels nous disposons suffisamment d'information pour recommander un traitement additionnel **autour du 25 août**.

- Les sites en Montérégie-Ouest dans les municipalités de Saint-Rémi, Saint-Michel et Mercier.
- Les sites en Montérégie-Est dans les municipalités voisines de Saint-Hyacinthe et à Saint-Damase.
- Les sites de la municipalité de Laval.
- Les sites dans les Basses-Laurentides dans la municipalité de Saint-Eustache.
- Tous les autres sites à risque connus par les maraîchers et les intervenants, mais dans lesquels il n'y a pas de piégeage.

Traitements pour les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Règle générale, la pression exercée par la race bivoltine de la pyrale du maïs est faible dans ces deux régions. Mais pour les champs à risque avec des historiques de dommages au mois de septembre, prévoyez un traitement aux alentours du **28 août**.

Traitements pour les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches

Les captures de papillons de la race bivoltine ont débuté la semaine dernière mais sont peu élevées. En général, la pression de cette pyrale est faible dans ces deux régions hormis quelques exceptions. Prévoyez un traitement insecticide vers le **28 août**.

Comme vous pouvez le constater, il est difficile de faire des recommandations personnalisées lorsqu'il n'y a pas de piégeage de papillons ou de dépistage de masses d'œufs sur les fermes. Nous vous rappelons qu'il existe du matériel de piégeage au Québec à un coût très abordable. Consultez le bulletin d'information **No 01** du 27 avril 2007 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01so07.pdf>).

Autres insectes

Les **pucerons dans le poivron** et les **tétranyques dans l'aubergine** ont été freinés par les températures fraîches et il n'est pas approprié d'intervenir dans la majorité des cas. Par contre, si les températures deviennent plus chaudes au cours des deux prochaines semaines, soyez à l'affût de l'expansion des foyers d'insectes afin de protéger les récoltes des champs plus tardifs.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
CHRISTINE VILLENEUVE, agronome - Avertisseuse – solanacées
Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-2210, poste 231 - Télécopieur : 450 454-7959
Courriel : Christine.Villeneuve@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 16 – solanacées – 22 août 2007

